



Litige - annulation de vente vehicule d'occasion

Par **BloodBrother**, le **16/09/2009** à **19:42**

Bonjour,

Je suis en litige avec un garage m'ayant vendu une voiture d'occasion :

Voici les faits :

Samedi 12 septembre, J'achète un véhicule d'occasion garantie 6 mois dans un garage.

Dimanche 13 Septembre, lors du premier parcours sur voie rapide, je m'aperçois des dysfonctionnements suivants ;

- La voiture tire à droite
- Présence d'une vibration du volant de la voiture et du plancher à partir de 100 Km/h
- Dysfonctionnement des 4 vitres électriques lorsque qu'on les commande du coté conducteur (fonctionnement saccadé, elles descendent au lieu de monter...)

Lundi 14 septembre, Je ramène la voiture chez le concessionnaire en expliquant ces problèmes. Il me la garde en expliquant qu'il allait voir ces défauts.

Mercredi 16 septembre, je retourne au garage pour récupérer la voiture qui aurait été réparée.

Je fais immédiatement un test sur voie rapide en constatant ces problèmes :

- Toujours présence d'une vibration du volant de la voiture et du plancher à partir de 100 Km/h même si elle est moins forte que le dimanche précédent.
- Toujours un dysfonctionnement des vitres électriques
- La voiture tire toujours à droite.

Je retourne chez le concessionnaire, et la : la voiture tombe en panne sur le parking ;

impossible de la redémarrer.....

J'explique au vendeur que étant donné les circonstances, je désire annuler la vente mais il refuse.

Actuellement, La voiture et ses papiers ainsi que le chèque de banque son chez le garage vendeur

Que puis-je faire pour annuler la vente ?

Cordialement.